

4^{ème} PROPOSITION DE LA DIRECTION MERCREDI 28 MARS À 18h

Catégorie Ouvriers/Employés (Coefficient maxi 255) :

- Augmentation Générale (AG) : **1,15 %** au 1^{er} avril plus un **complément exceptionnel et unique de 22 €** en mars.
- Augmentation Individuelle (AI) : **0,45 %** mini de **25 €** au 1^{er} juillet (**30% de l'effectif**)

Catégorie Etam (A partir du coefficient 270) :

- Augmentation Générale (AG) : **0,9%** au 1^{er} avril plus un **complément exceptionnel et unique de 22 €** en mars.
- Augmentation Individuelle (AI) : **0,7%** mini de **25 €** au 1^{er} juillet (**40 % de l'effectif**)

Catégorie Cadres :

- Augmentation Individuelle (AI) : **1,6 %** au 1^{er} juillet

Grille des salaires :

- Suppression des maxis,
- Pas de revalorisation des minis,
- Intégration de 2 coefficients intermédiaires au 1^{er} octobre 2018 (Coefficient 205 et 225)

Changement de coefficient :

- Le changement de coefficient sera associé à une augmentation de salaire individuelle au minimum de 1%.

Primes spécifiques :

- **1,15 %** sur toutes les primes horaires au 1^{er} avril

Primes dégressivité :

- Création de la prime SD dans les mêmes conditions que celles du VSD au 1^{er} avril

Budget AI :

- Une attention particulière sera portée aux salariés sans AI depuis plus de 3 ans. Chaque salarié recevra un courrier par son responsable pour

l'attribution ou pas d'une augmentation individuelle. (La CGT a demandé de supprimer le critère : « ...a eu une augmentation dans les 24 mois... ». La Direction n'est pas en mesure, à ce jour, de supprimer cette mention.

Examens médicaux :

- Possibilité de poser des heures même si le compteur passe en négatif.

Départs :

- Tous les départs (peu importe le motif) seront remplacés par une embauche sur le site de Garchizy.

Budget hors périmètre AI :

- **0,10 %** d'avril 2018 à avril 2019 (Budget promotion égalité professionnelle Femmes/Hommes, changement de coefficient ouvrier et changement de catégorie)

Déplacement professionnel (catégorie non-cadre) :

- **10 €** par nuitée sur le territoire (Au-delà de 100 kilomètres)
- **20 €** par nuitée à l'étranger

Prime montage (Site de Garchizy) :

- Versement temporaire de la prime montage (Environ 43 € brut par mois) jusqu'au 31/12/2018 dans l'attente d'une étude du poste par rapport au positionnement du coefficient. A terme, le but est d'intégrer cette prime de montage dans le salaire de base en fonction du poste occupé.

Droit à la déconnexion :

- Ce dispositif sera traité au niveau du groupe France puis sera soumis à FPT.

Prévoyance :

- Ouverture d'une négociation pour création d'une option au conjoint.

L'accord est soumis à signature pour le 5 avril 2018.

En l'absence de signature, la Direction appliquera sa première version...c'est-à-dire uniquement le budget global de 1,25 % (Augmentation générale et individuelle) en excluant toutes les autres propositions annexes.